

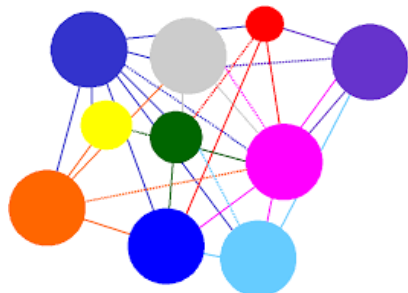
Coordination Périnatale Grand-Est



Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne



Journée Scientifique Grand Est Transferts en Périnatalité 12 septembre 2019



Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne

TRANSFERTS PERINATAUX EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Dr Stéphanie BONNEAU – Gynécologue-obstétricien

CHU de Reims

Retour d'expérience

- Depuis 10 ans, appel **numéro unique** via plateforme du Samu
- Auparavant
 - difficulté à joindre le senior,
 - Coup de téléphone en salle de travail,
 - Puis interne de garde,
 - Puis...
 - ...
- Habitudes initialement difficiles à modifier – réseau de connaissances



Demande de transfert

- Désormais n° unique : échange direct **entre sénior** d'un centre à l'autre
- Possibilité de **conversation à 3** avec les pédiatres
- Ou contact secondaire du pédiatre pour l'informer du transfert
- **Conversation enregistrée**
- Evaluation de la situation clinique
- Imminence de l'accouchement
- Possibilité de faxer le RCF si anomalies avant d'accepter le transfert éventuel



Demande de transfert (2)

- Etablissement « demandeur » responsable du mode de transport
- Parfois remise en cause du mode de transport par le médecin régulateur
- Etablissement d'une fiche de transfert
- Transmission du dossier clinique
- Courrier



Arrivée du transfert

- Mise en condition
- Evaluation de la situation obstétricale
- Contact des pédiatres pour information sur la situation
- Selon les circonstances : entretien couple/gynéco/pédiatre sur prise en charge du fœtus dès l'arrivée ou au décours de l'hospitalisation

Arrivée du transfert (2)

- Discordance entre réalité clinique à l'arrivée et situation initialement décrite :
 - par évolution spontanée de la situation
 - par mauvaise évaluation initiale
 - inquiétude de l'établissement demandeur vis-à-vis de la maternité d'origine de niveau inadapté
- Discordance entre discours initialement tenu par l'établissement d'origine et l'établissement receveur sur la prise en charge maternelle et/ou foétale

Points forts / Points faibles



- Enregistrement de la conversation
- Facilité d'échange entre centres
- Contact pédiatre simple (n° unique)
- Défaut d'aiguillage vers maternité de niveau adapté (ex : niveau 3 au lieu de 2B...)
- « Contournement » du numéro unique : certaines habitudes persistent (appel en salle de travail directement, copinage...)
- Difficultés quand défaut de place en maternité ou en pédiatrie
- Prise en charge en secteur privé (dépassement d'honoraires)
- Agent de régulation médicale ?